

**Convention de soutien conjoint
pour les « compagnies à rayonnement suprarégional et international »**

Période 2012-2014

entre

La Ville de Genève

représentée par

Sami Kanaan

Conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

(ci-après « la Ville »)

Le République et canton de Genève

représenté par

Charles Beer

Conseiller d'Etat chargé du département

de l'instruction publique, de la culture et du sport

(ci-après « le Canton »)

Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture

représentée par

Pius Knüsel, Directeur

Felizitas Ammann, Responsable de la division danse

(ci-après « Pro Helvetia »)

La Fondation Compagnie Gilles Jobin

représentée par

Monsieur Gilles Jobin, Directeur

Monsieur Serge Rochat, Président

(ci-après la « Compagnie Gilles
Jobin » ou « la Compagnie »)

1. Préambule

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, les cantons et les Villes de Suisse, considérant les qualités que peut avoir une collaboration conjointe en matière de soutiens aux créations d'œuvres artistiques et à la diffusion de ces œuvres,

s'engagent à développer un principe de convention de soutien conjoint au bénéfice de compagnies de danse de notre pays.

L'objectif poursuivi est de renforcer le développement artistique et la promotion des compagnies qui en bénéficient et de favoriser leur rayonnement en Suisse et à l'étranger.

Cette convention témoigne de la confiance des trois instances subventionnantes à l'égard des compagnies bénéficiaires. Elle exprime une vision commune et la volonté de développer une meilleure coordination des moyens investis.

Les compagnies partenaires d'une convention de soutien conjoint bénéficient de moyens financiers constants pendant trois ans pour effectuer l'ensemble de leurs activités, sans être contraintes aux procédures habituelles des requêtes en soutien financier ponctuel. Cette sécurité et cette liberté permettent une projection à plus long terme et favorisent le travail de recherche et d'expérimentation. Les compagnies ont par ailleurs la possibilité de constituer ou de consolider autour d'elles une équipe administrative et artistique.

Dans le cadre de la convention de soutien conjoint, la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia intervient à titre subsidiaire aux soutiens apportés par le Canton et la Ville concernés. Elle apporte un soutien renforcé aux représentations des compagnies considérées, en dehors de leurs frontières linguistiques et à l'étranger.

Vu

- la loi Fédérale concernant la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, du 17 décembre 1965 (RS 447);
- la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 (B6 05);
- la loi sur l'accès et l'encouragement à la culture, du 20 juin 1996 (C3 05);
- la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (D1 11);
- les statuts de la Compagnie.

Vu

- le projet commun de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia visant à soutenir une compagnie à rayonnement suprarégional et international remplissant les critères de qualité définis conjointement.

Vu

- que la Compagnie Gilles Jobin répond aux conditions suivantes:
 - une production régulière de spectacles;
 - l'organisation régulière de tournées en Suisse et à l'étranger;
 - une structure d'organisation permanente;
 - un travail de création artistique de qualité, novateur, reconnu par la profession et le public,

la Ville, le Canton, Pro Helvetia et la Compagnie Gilles Jobin conviennent de ce qui suit.

2. Objet de la convention

La présente convention règle:

- a) le soutien de la Ville, du Canton et de Pro Helvetia en faveur de la Compagnie Gilles Jobin pour promouvoir son développement artistique, favoriser son rayonnement et sa notoriété en Suisse et à l'étranger,
- b) les engagements de la Compagnie Gilles Jobin pendant la durée de validité de la convention.

La division danse de Pro Helvetia est l'interlocuteur de la Compagnie Gilles Jobin pour toutes ses éventuelles questions.

3. Engagements des subventionneurs

3.1. Engagements financiers du Canton et de la Ville

Le Canton s'engage à verser une subvention annuelle de 170'000 F pour les années 2012 à 2014.

La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de 170'000 F pour les années 2012 à 2014.

Ces montants seront versés sous réserve du vote du budget de l'année de référence par le Grand Conseil et par le Conseil municipal et d'événements exceptionnels ou conjoncturels pouvant survenir.

Les versements seront effectués en deux tranches : 50% de la subvention du Canton et 75% de la subvention de la Ville en janvier, 50% de la subvention du Canton et 25% de la subvention de la Ville en juillet de chaque année.

3.1.2. Subventions en nature

La Ville peut faire bénéficier la Compagnie Gilles Jobin de subventions en nature qui peuvent prendre la forme de rabais sur la location de salles, de mise à disposition gratuite de locaux, de matériel technique, de personnel de salle, etc.

3.2. Engagements financiers de Pro Helvetia

Pro Helvetia s'engage à soutenir les représentations de la Compagnie Gilles Jobin dans d'autres régions linguistiques en Suisse et à l'étranger par une contribution annuelle de 170'000 F pour les frais de tournées ainsi que les frais de fonctionnement liés aux tournées. Ce montant sera versé à hauteur de 80% en janvier et de 20% en novembre de chaque année.

Lors de tournées dans d'autres régions linguistiques en Suisse, la contribution de Pro Helvetia couvre les frais de voyage, de transport et d'hébergement, ainsi que les per diems.

En outre, la Compagnie a la possibilité d'obtenir des moyens supplémentaires de Pro Helvetia dans le cadre de projets propres de la fondation ou des bureaux de liaison.

3.3. Réserves

La Ville, le Canton et Pro Helvetia accordent leurs subventions sous réserve que les moyens dont ils disposent chacun pour l'encouragement des compagnies de danse ne subissent pas de réduction pendant la durée du contrat. Toute réduction du budget d'une partie subventionnante peut entraîner une réduction proportionnelle de la contribution que cette partie accorde.

Les montants de Pro Helvetia sont versés à la condition que les crédits budgétaires soient libérés par le Parlement fédéral et que les moyens financiers prévus pour la danse ne subissent pas de diminution pendant la durée de validité de la convention.

Il n'y a pas de garantie solidaire des parties subventionnantes quant au montant total des subventions attribuées à la Compagnie.

4. Engagements de la Compagnie

4.1 Base

Le projet artistique de la Compagnie est décrit dans le dossier figurant en annexes 1 et 2. Il comprend le plan financier triennal, qui sert de base pour les sommes versées par les subventionneurs.

4.2. Productions

Durant la période de validité de la convention, la Compagnie Gilles Jobin s'engage à créer au moins deux œuvres chorégraphiques qu'elle présentera au public de sa région.

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à effectuer un travail de sensibilisation à la danse contemporaine. Ce travail consiste à faciliter l'accès de tous les publics, et plus particulièrement des élèves du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), aux productions de la Compagnie. Il consiste également à faire connaître le monde professionnel de la danse contemporaine auprès du public le plus large possible.

4.3. Tournées

La Compagnie Gilles Jobin s'efforcera de se produire à 18 reprises en au moins 10 endroits différents dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger selon les critères de Pro Helvetia. Ces chiffres représentent une moyenne annuelle, envisagée pour la durée de la convention.

Pro Helvetia tiendra compte, lors de ses évaluations, des facteurs supplémentaires tels que la renommée des lieux d'accueil, le nombre de spectateurs et la spécificité de l'œuvre présentée.

4.4. Bénéficiaire direct

La Compagnie Gilles Jobin est la bénéficiaire directe de ces subventions. Elle s'engage à ne procéder à aucune redistribution en tout ou partie de cette aide financière.

4.5. Autres sources de financement

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à solliciter tout appui financier public ou privé auquel elle peut prétendre du moment qu'il n'entre pas en contradiction avec les principes et valeurs des parties subventionnantes.

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à assurer le financement de la part du budget non couverte par la convention avec les cachets, fonds de coproduction ainsi que les contributions d'autres institutions (fondations, sponsors, etc.).

4.6. Excédent et déficit

Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément à la convention, le résultat annuel établi conformément à l'article 4.8 est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia selon la clé figurant au présent article.

Une créance reflétant la part restituable aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de la Compagnie. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention». La part conservée par la Compagnie est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subventions non dépensée» figurant dans ses fonds propres.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant au présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.

La Compagnie conserve 47 % de son résultat annuel. Le solde est réparti entre la Ville, le Canton et Pro Helvetia au pro rata de leur financement.

A l'échéance de la convention, la Compagnie conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

A l'échéance de la convention, la Compagnie assume ses éventuelles pertes reportées.

4.7. Echanges d'informations

Au mois de novembre de chaque année, la Compagnie Gilles Jobin remet son programme annuel (de janvier à décembre) à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia.

Le programme contient les éléments suivants :

- objectifs de développement artistique;
- programme de la prochaine saison (productions, tournées, autres activités);
- budget d'exploitation et budget de tournées;
- plan de financement.

Les partenaires de la convention se rencontreront au printemps 2013 pour un échange d'informations. Chaque partie s'engage à communiquer aux trois autres parties, dans les plus brefs délais, toute modification ou information pertinente concernant l'application de la présente convention. En conséquence, en cas d'incapacité de la Compagnie Gilles Jobin à fournir les prestations annoncées pour cause de maladie, d'accident ou d'empêchement majeur, elle en informera les parties subventionnantes qui pourront convenir d'une éventuelle adaptation de la convention.

4.8. Rapport d'activités et comptes

Le rapport annuel (janvier - décembre) est remis au plus tard fin mars à la Ville, au Canton et à Pro Helvetia. Il comprend les éléments suivants :

- compte-rendu circonstancié des activités de l'année écoulée;

- formulaire de tournées (annexe 4);
- dossier de presse, DVD des dernières créations;
- énumération des principales évolutions et modifications;
- comptes annuels présentés selon les normes Swiss GAAP RPC et en conformité avec la directive transversale du Canton;
- tableau de bord (annexe 3).

4.9. Communication

Sur tout document promotionnel produit par la Compagnie Gilles Jobin et/ou par les organisateurs concernés, doit figurer de manière très visible la mention : «Avec le soutien de la Ville de Genève, de la République et canton de Genève et de Pro Helvetia, Fondation suisse pour la culture».

La mention en allemand, italien et anglais est la suivante :

- «Mit Unterstützung der Stadt Genf, des Kantons Genf und der Schweizer Kulturstiftung Pro Helvetia».
- «Con il sostegno della Città di Ginevra, del Cantone di Ginevra e della Fondazione svizzera per la cultura Pro Helvetia».
- «With the support of the City and Canton of Geneva and the Swiss Arts Council Pro Helvetia ».

Les logos et armoiries des parties subventionnantes doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (voir 8. 1 Adresses).

Dans le cadre de leurs moyens de communication existants, la Ville, le Canton et Pro Helvetia s'engagent à faire connaître leur soutien conjoint à la Compagnie Gilles Jobin.

4.10. Annonces de représentations à l'étranger

La Compagnie Gilles Jobin s'engage à annoncer en temps utile aux représentations diplomatiques suisses à l'étranger les représentations qu'elle donnera dans le pays concerné et mettra éventuellement à leur disposition des informations et des supports publicitaires (voir 8. 1 Adresses).

5. Evaluation

Début 2014, dernière année de validité de la convention, les parties procéderont à une évaluation conjointe des exercices 2012 et 2013 ainsi que des éléments connus de 2014. Le rapport d'évaluation sera terminé au plus tard fin mars 2014. Il servira de référence à la décision concernant le renouvellement de la convention.

L'évaluation sera menée conjointement par la Ville, le Canton et la Compagnie Gilles Jobin, avec la participation de Pro Helvetia.

Elle portera essentiellement sur les aspects suivants, fixés par la convention :

- le fonctionnement des relations entre les parties signataires;
- le respect des objectifs fixés à la Compagnie Gilles Jobin (objectifs artistiques et travail de sensibilisation à la danse contemporaine);
- le respect du plan financier triennal;
- l'adéquation entre les moyens financiers octroyés et l'évolution de la Compagnie Gilles Jobin;
- l'atteinte des valeurs cibles figurant dans le tableau de bord.

L'évaluation tiendra également compte des contextes économique et artistique aux niveaux fédéral, cantonal et municipal (possibilités budgétaires, émergences de nouvelles compagnies, etc.).

6. Durée et renouvellement

La convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014.

Il n'existe pas de droit automatique au renouvellement ou à la prolongation de la convention au terme de cette période.

La Ville et le Canton décideront avant fin avril 2014 si la Compagnie Gilles Jobin sera ou non proposée pour une prochaine convention de soutien conjoint. La décision définitive portant sur la conclusion d'une nouvelle convention de trois ans sera prise avant fin juin 2014. Le renouvellement d'une convention se décide à l'unanimité.

7. Résiliation du contrat

La convention peut être résiliée et la restitution totale ou partielle demandée par l'une des autorités subventionnantes lorsque :

- a. l'aide financière n'est pas utilisée en conformité de l'affectation prévue;
- b. le bénéficiaire n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
- c. l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet;
- d. l'évaluation intermédiaire (printemps 2013) montre que les bases du contrat ne peuvent être respectées.

La convention peut être dénoncée si la Compagnie déplace son siège social dans une autre commune ou un autre canton.

La convention devient caduque à compter de la date où la Compagnie procède à sa dissolution ou cesse ses activités. Dans ce cas, les subventions déjà versées doivent être restituées pro rata temporis.

8. Appendice

8.1. Adresses

Adresse de liaison pour annonces de représentations à l'étranger :

<http://www.eda.admin.ch/eda/g/home/emb/addch.html>

Adresses pour les logos :

www.ville-geneve.ch/?id=6429

www.prohelvetia.ch

République et canton de Genève: s'adresser au service cantonal de la culture (culture@etat.ge.ch)

8.2. Compte

Les versements sont effectués sur le compte suivant :

Titulaire du compte: Fondation Cie Gilles Jobin

Banque: Banque Cantonale de Genève

Adresse de la banque: CH-1211 GENEVE

Code SWIFT: BCGECHGGXXX

IBAN: CH21 0078 8000 S330 2690 4

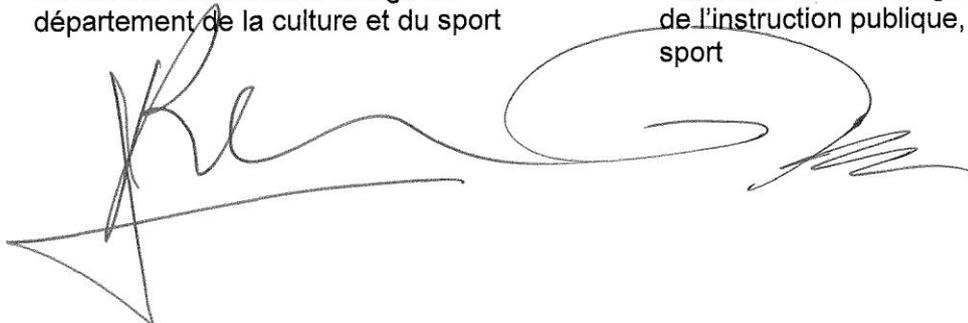
9. Entrée en vigueur

La présente convention entre en vigueur après ratification par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève par voie d'arrêté et signature des autres parties.

Fait à Genève le 1^{er} février 2012 en quatre exemplaires originaux.

Pour la Ville de Genève :

Sami Kanaan
Conseiller administratif chargé du
département de la culture et du sport



**Pour la République et canton de
Genève :**

Charles Beer
Conseiller d'Etat chargé du département
de l'instruction publique, de la culture et du
sport

Pour Pro Helvetia :

Pius Knüsel
Directeur



Felizitas Ammann
Responsable de la division danse



Pour la Compagnie Gilles Jobin:

Gilles Jobin
Directeur



Serge Rochat
Président



Cie GILLES JOBIN

Projet 2012-2014

Convention de soutien avec la Ville de Genève,
la République et Canton de Genève et Pro Helvetia



SOMMAIRE

1/ ETAT DES LIEUX	3
<i>Historique</i>	3
<i>La scène romande</i>	3
<i>Genève, Annecy et convention de soutien tripartite</i>	4
<i>Les locaux de la Coulouvrenière et l'engagement pour la danse professionnelle</i>	4
<i>Médiation, sensibilisation</i>	5
<i>L'engagement pour la formation et la recherche</i>	5
<i>Le projet sud-sud</i>	5
<i>Le GVA Dance Project</i>	6
<i>Le choix de la permanence - un nouveau paradigme</i>	6
<i>Responsabilité sociale et nouvelle loi sur le chômage</i>	7
2/ PROJET 2012-2014	8
<i>Production de pièces et diffusion internationale</i>	10
<i>GVA Dance Project</i>	10
<i>Valorisation et diffusion du patrimoine de la compagnie</i>	11
<i>Projet avec le Japon</i>	12

ETAT DES LIEUX

Historique

Gilles Jobin a commencé son travail de création en 1995 alors qu'il codirigeait le *Théâtre de l'Usine* à Genève. Etabli à l'époque dans le Canton de Vaud, il est très vite repéré avec ses premiers solos par le milieu professionnel suisse, notamment par le Théâtre Arsenic à Lausanne qui lui offre une résidence de création. Dès sa première pièce de groupe *A+B=X* en 1997, il devient l'un des chorégraphes les plus en vue de la nouvelle scène chorégraphique européenne alors en pleine émergence. En 1999, il est programmé au festival *Montpellier Danse*, l'un des festivals de danse contemporaine les plus importants d'Europe, et repéré au niveau international par la presse et les professionnels. En 2000, le *Théâtre de la Ville* à Paris le prend sous son aile : il ouvre la saison 2000/2001 avec *Braindance* (1999) et présente en création dans la même saison *The Moebius Strip* (2001). Cette prestigieuse institution coproduira ensuite toutes ses créations jusqu'à ce jour. En 2002, sa pièce *Under Construction* est présentée sur le grand plateau du Théâtre de la Ville, une première pour une compagnie romande. En 2003, il signe une pièce de commande pour le *Ballet du Grand Théâtre de Genève*, *Two-Thousand-And-Three* qui comme le dira le journal *Libération* : "transcende classique et contemporain".

Après sept ans passés à Londres, Gilles Jobin revient définitivement à Genève en 2004. La même année, il est à nouveau invité par le *Festival Montpellier Danse* pour y présenter trois de ses créations (*The Moebius Strip*, *Under Construction* et *Two-Thousand-And-Three*) et s'impose désormais comme un chorégraphe incontournable de la scène mondiale. Dès lors, Gilles Jobin est régulièrement cité dans les publications sur la danse contemporaine comme étant un chorégraphe de référence et en 2008, il est le premier chorégraphe contemporain suisse à avoir son nom dans le *Dictionnaire Larousse de la Danse*. Depuis ses débuts, il a créé **14 pièces** qui ont été présentées dans le monde entier : **500 représentations** en 15 ans dans **une trentaine de différents** et devant plus de **125'000 spectateurs**.

La scène romande

Tandis que ses pièces tournent dans le monde entier, en *Amérique du Sud*, en *Asie* et en *Europe*, Gilles Jobin n'en reste pas moins attaché à participer au développement de la scène de danse romande et suisse. Il se définit comme un *activiste de la danse* et s'engage pour la formation, pour le statut du danseur professionnel et pour la reconnaissance de la danse comme un art majeur. Président de l'Association Vaudoise de Danse Contemporaine pendant ses années lausannoises, depuis l'établissement de sa compagnie à Genève il a multiplié les activités et "*side projects*" liés au développement de la scène professionnelle de danse. Artiste engagé, il s'expose et stimule le milieu de la danse régionale. Assistant à l'émergence d'une génération de chorégraphes brillants et à un momentum unique dans l'histoire de la danse en Suisse, il n'a cessé de faire la promotion active de ce phénomène et entraîné dans son sillage bon nombres de jeunes artistes et chorégraphes, devenant le fer de lance d'une nouvelle génération d'artistes suisses. Invité à programmer des événements comme lors du *Festival Extra* à Annecy ou *Swiss Focus* en Pologne, il œuvre aussi en coulisse pour faire valoir le travail chorégraphique et artistique effectué dans notre région. Ce travail est reconnu par ses pairs puisqu'il est le premier chorégraphe à être nommé dans le comité artistique des *Journées de danse contemporaine suisse 2011* à Berne. Il est membre du *comité de pilotage* pour la création d'un Bachelor en danse à la HES La *Manufacture* de Lausanne.

Genève, Annecy et convention de soutien tripartite

Quand il s'installe à Genève en 2004, Gilles Jobin a l'idée de créer une *compagnie transcantonale*, une utopie qui n'arrivera pas à s'imposer dans le contexte de subventionnement suisse. C'est la *Scène Nationale de Bonlieu* à Annecy à travers son directeur *Salvador Garcia* qui lui offrira un statut unique. En 2006, il devient artiste associé de la Scène nationale de Bonlieu devenant de fait le premier chorégraphe suisse à bénéficier d'un tel statut avec une institution française. Cette association, toujours en vigueur aujourd'hui, signifie non seulement un apport en coproduction mais aussi un développement des projets régionaux et transfrontaliers.

En 2007, avec la mise en place d'une *convention de soutien tripartite* sur trois ans avec la *Ville de Genève*, *l'Etat de Genève* et *Pro Helvetia*, la compagnie peut commencer à développer des projets sur la durée. Au vu des résultats en diffusion et de l'augmentation des charges, il devenait intenable pour la compagnie de continuer à s'autofinancer à plus de 70% avec des coproductions à l'étranger et ventes de spectacles. Renouvelée pour deux ans en 2010 et 2011, cette subvention permet enfin à la compagnie de se hisser au même niveau de subventionnement que les deux autres grandes compagnies de danse indépendantes romandes. La pression financière est devenue moins grande, le taux d'autofinancement est descendu progressivement à 50% et le volume financier annuel s'est établi autour du million de francs suisses dès 2008.

Les locaux de la Coulouvrenière et l'engagement pour la danse professionnelle

Dans le cadre de la convention de soutien, la Ville de Genève a décidé en 2007 de mettre à disposition de la compagnie des studios et des bureaux dans les anciens locaux du *Ballet Junior* à la rue de la Coulouvrenière. Grâce à l'attribution de ces locaux, devenus les **Studios 44**, la compagnie a pu mettre en place des projets significatifs pour la communauté de danse régionale. Dans une région où il n'existe pas (encore) de formation en danse contemporaine et où le métier de danseur est à peine reconnu, il était important de créer un contexte de *stimulation professionnelle* et de valoriser notre région comme un *centre névralgique pour la danse*. Car si la création est particulièrement soutenue dans notre région, il n'existe aucune infrastructure professionnelle pour la danse et les danseurs de type *centre de danse* ou *centre chorégraphique*, c'est à dire des lieux dont la mission va au delà de la seule création et diffusion du travail d'une compagnie.

Les premiers projets de formation professionnelle en danse contemporaine voient ainsi le jour à Genève grâce à l'impulsion de la compagnie très active sur ce terrain.

Le premier projet de *stimulation professionnelle* proposé par la compagnie a été le **GVA Dance Training**, un programme d'entraînement quotidien gratuit pour les danseurs professionnels qui visait à combler le manque de possibilité d'entraînement régulier. En janvier 2009, le site social www.gvadancetraining.ning.com est créé pour coordonner les entraînements quotidiens et pour informer la scène locale et internationale du foisonnement d'activités de danse dans notre région. Le projet est relayé par des compagnies genevoises et lausannoises. Pour la première fois en Suisse Romande, les entraînements ouverts des compagnies de danse professionnelles sont listés sur un seul site et mis à disposition de la communauté de danse. Depuis peu, la scène professionnelle zurichoise c'est associée au projet. En deux ans, le site social a enregistré plus de 500 membres dont 90% sont des danseurs professionnels. La totalité des danseurs professionnels de la région y sont inscrits dont 150 genevois. Cette plateforme, qui reçoit en moyenne environ 200 visites par jour, est devenue le regroupement de danseurs professionnels le plus important de Suisse. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une association mais d'un réseau social, le nombre de professionnels inscrit sur www.gvadancetraining.ning.com indique à la fois l'intérêt pour notre scène et son importance comme outil de travail quotidien pour les danseurs.

L'autre projet phare de la compagnie est les **GVA Sessions**. Avant même son installation aux Studios 44, Gilles Jobin avait organisé en 2007 au *studio Mottattom* à Genève la première édition des GVA Sessions, ateliers de recherche chorégraphique dont le but est la mise en relation des danseurs de la région avec des danseurs et artistes internationaux et la

valorisation de la scène chorégraphique romande. Devenues annuelles, les GVA Sessions associent toujours des chorégraphes et danseurs locaux ainsi qu'un centre de danse étranger : la Finlande en 2007, la Corée du Sud en 2009, le Mozambique en 2009. L'édition 2010, GVA Sessions made in Yokohama, s'est exceptionnellement déroulée au Japon. Le concept **Gva Sessions made in ...** s'exporte désormais à l'étranger et en suisse. L'édition 2011 sur le thème de la relation musique et danse aura lieu aux Studios 44 à Genève en juillet en association avec la *Tanzhaus de Zürich* et accueillera des danseurs sud africains comme invités d'honneur.

Médiation, sensibilisation

La compagnie a aussi mené de nombreux projets de sensibilisation en milieu scolaire à Genève, en Suisse Romande mais aussi dans le canton de Vaud, dans le Jura et en France voisine. A notre connaissance, nous sommes la seule compagnie romande à avoir travaillé en sensibilisation à un niveau romand et transfrontalier. Malgré le succès des actions en direction des scolaires, nous avons choisi de réduire cette activité dès 2010 épuisés par une dynamique de financement éprouvante et un manque de structuration au niveau cantonal et intercantonal des activités de médiation. Avec l'apparition de nouvelles structures prenant en charge cette nécessaire coordination, la compagnie a fait le choix de se concentrer spécifiquement sur la scène professionnelle. La compagnie est aussi intervenue et continuera à le faire dans le cadre des Hautes Ecoles Spécialisées (*HEAD* Genève, *HETSR* Lausanne, Ecole des Arts Appliqués Genève), de formations pour enseignants et de nombreux workshops internationaux et masterclasses.

L'engagement pour la formation et la recherche

Gilles Jobin est membre du comité de pilotage de La Manufacture pour le Bachelor en danse. Il est l'un des artistes du projet Synergia, projet de recherche artistique et scientifique sur les nouvelles technologies appliquées aux arts de la scène en collaboration avec l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), la Haute École de Théâtre de Suisse Romande (HETSR), La Manufacture, ZHdK, University of the Arts Zurich, LMU-TWM, Ludwig-Maximilians-University Munich, Institute for Theatre Studies.

Le projet sud-sud

La compagnie s'est aussi engagée pour le développement de la danse dans les pays du Sud (Amérique du Sud et Afrique) via divers projets : le site www.sud-sud.info (guide internet des structures et du contexte pour la danse contemporaine sur le continent sud et centre américain), des ateliers chorégraphiques et techniques, des créations comme *Swiss Tales* au Brésil en 2005 et plus récemment *Le Chaînon Manquant – The Missing Link* à Genève incorporant les danseurs de la compagnie et deux danseurs maliens. La compagnie a aussi réalisé l'opération *Un tapis pour le Mali* pour financer l'achat d'un tapis de danse pour un centre de danse contemporaine de Bamako. Cette année à été lancée le projet pilote *Le Copier-Coller*, dans un quartier défavorisé de Bamako. Il s'agit d'un centre de ressources multimédia, cours d'alphabétisation pour danseurs et cybercafé visant à offrir des possibilités de développement personnel et professionnels aux jeunes danseurs contemporains de Bamako tout en créant un espace générant des revenus pour ces danseurs particulièrement démunis. La compagnie a aussi organisé des ateliers de formation en technique du spectacle (lumière) en Afrique du Sud et au Mozambique sous la responsabilité de l'éclairagiste genevois Michel Faure. En 2011 et 2012, la compagnie soutiendra un jeune danseurs malien pour une formation en danse contemporaine en Europe.

Le GVA Dance Project

Lancé en 2010, le GVA Dance Project (Geneva Dance Project) est un label qui regroupe tous nos projets de *stimulation professionnelle* destinés aux artistes chorégraphiques professionnels de la région genevoise, de l'arc lémanique, de suisse et internationaux. Nous avons besoin de rassembler toutes nos actions sous une dénomination commune pour leur donner un cadre et une visibilité et pour trouver les moyens de les pérenniser. Les activités du GVA Dance Project sont:

1/ GVA Dance Training

Réseau social et entraînements quotidiens pour danseurs professionnels

2/ GVA Sessions

Ateliers de recherche thématiques et d'expérimentation chorégraphique

3/ GVA Masterclass

Masterclasses, lectures et symposiums

4/ GVA Dance Media Lab

Laboratoire nouveaux médias pour la recherche et la formation

5/ GVA South-South Project

Formations professionnelles, plateformes et réseaux d'informations pour danseurs, chorégraphes et techniciens des pays du sud.

Le choix de la permanence - un nouveau paradigme

En 1995 et 1996, Gilles Jobin se lance dans la création de ses premiers solis mais ce n'est qu'à partir de 1997 et de sa première pièce de groupe $A+B=X$ que le travail s'affirme comme étant un travail *de compagnie*. Une permanence administrative et artistique se met progressivement en place. Au fil des années, la compagnie se professionnalise et offre des postes permanents : direction artistique/chorégraphie, administration et comptabilité. Les équipes de création restent constituées essentiellement de danseurs et techniciens intermittents et de collaborateurs artistiques intérimaires : éclairagiste, musicien/compositeur, costumière...

A partir de 2005, les temps de travail annuels offerts aux danseurs qui participent à toutes les activités de la compagnie atteignent 50% voire 60%. Ce qui leur permet de ne travailler pratiquement qu'avec notre compagnie, combinant ainsi périodes de travail et chômage.

En 2010, la compagnie constate que l'engagement périodique des danseurs et des techniciens n'offrait pas un bon rapport travail/investissement sur le plan financier et artistique. La scène des arts vivants s'est fortement professionnalisée à partir des années 2000 et la charge de travail administratif est devenue beaucoup plus lourde. Du fait des niveaux de salaire pratiqués en Suisse, les prix de vente des différents projets de la compagnie (spectacles, workshops, activités de médiation) sont très élevés sur le marché régional, européen et international. Les danseurs et les techniciens n'étant engagés en continu que sur de courtes périodes de création ou à la journée pendant les périodes de tournée, il est difficile de les impliquer dans une relation artistique et structurelle incluant le travail quotidien de la compagnie. En revanche, en proposant des contrats à 70% ou 80% sur l'année à ses artistes, la compagnie deviendrait plus efficace, mieux gérée et les *side projects* devenant plus rentables, elle gagnerait en efficacité et en impact régional.

Responsabilité sociale et nouvelle loi sur le chômage

Au mois d'avril 2011 entre en vigueur en Suisse une nouvelle loi sur le chômage. Les compagnies doivent revoir leur fonctionnement car les danseurs et les techniciens n'arriveront plus à renouveler leurs droits aux indemnités et la profession sera fragilisée. Le risque pour une compagnie suisse est de devoir renoncer à employer des danseurs suisses et de fonctionner uniquement avec des danseurs français ou belges dont le système d'intermittence chômage est beaucoup mieux adapté à la réalité du métier. C'est la pire des solutions pour une compagnie comme la notre qui a fait le difficile travail d'implanter durablement ses danseurs dans la région.

Après 15 ans d'activité sans discontinuité, la compagnie a réalisé qu'elle avait une responsabilité sociale vis à vis de ses collaborateurs, particulièrement les danseurs qui sont paradoxalement les plus fragilisés des métiers de la danse. Certains danseurs travaillent depuis six ou sept ans exclusivement avec notre compagnie, sachant qu'une carrière se termine souvent autour de quarante ans, la question de la formation continue et de la reconversion du danseur se pose à nous. Comment répondre aux attentes légitimes des danseurs si on ne peut que les *exploiter* à la journée ? Le système d'emploi à *la tâche* devient de plus en plus difficile à tenir socialement pour l'une des compagnies les plus soutenues et diffusées de suisse. Les pouvoirs publics qui nous subventionnent portent aussi en eux une partie de cette responsabilité sociale. Si les compagnies les plus actives ne font pas le pas d'une pérennité de l'emploi des danseurs qui va le faire ?

PROJET 2012-2014 : Une compagnie permanente

Notre objectif avec cette nouvelle convention est la mise en place dès 2012 d'une **compagnie permanente**. Elle serait composée d'un directeur artistique/chorégraphe, de cinq danseurs/euses, d'un directeur musical, d'un(e) directeur technique et de quatre personnels administratifs : administratrice, chargé de tournée, comptable, chargé/e de production.

Même si dans une compagnie de danse ce sont les danseurs/euses qui sont en scène et porteurs essentiels du projet artistique paradoxalement, ce sont les postes administratifs qui sont permanents car sans une administration permanente, impossible de générer de l'activité intermittente pour les danseurs... Le personnel administratif ainsi que la direction artistique sont permanents depuis bien longtemps déjà mais les collaborateurs artistiques (compositeur, éclairagiste, costumier/re...) sont toujours engagés projet par projet. Les danseurs sont engagés régulièrement au cours de l'année, en intermittents, aussi bien sur les projets de création et de tournées ainsi que pour participer à des activités pédagogiques, side-projects, ateliers de recherche chorégraphiques...

La réflexion de la permanence répond à un besoin artistique. Nous avons constaté qu'en travaillant régulièrement avec les mêmes danseurs, leur pratique, leur efficacité, leur technique était potentialisée et qu'ils étaient plus impliqués sur le projet de compagnie. Spécialisés dans le style de danse proposé par le chorégraphe, ils sont plus versatiles et développent des compétences nouvelles et variées. La difficulté pour une compagnie de danse de maintenir une équipe artistique permanente ne réside pas uniquement dans la résolution d'une équation financière mais aussi dans la difficulté de générer suffisamment de temps de travail sur l'année. Avec l'augmentation et la variété des projets de la compagnie nous pourrions aujourd'hui garantir sans difficulté une activité continue sur l'année à hauteur de 70 à 80%.

Travailler sur un modèle de compagnie permanente est une avancée artistique pour la compagnie mais c'est aussi un modèle social cohérent vis à vis du fragile métier de danseur. Pour lutter contre le chômage, le conseil d'Etat genevois dans un communiqué du 3 mai 2011 *appelle les employeurs à assumer leur responsabilité et à reprendre leur rôle en matière de formation des jeunes et d'embauche de personnes de plus de 50 ans*. La compagnie Gilles Jobin est déjà engagée dans la formation des jeunes danseurs/euses puisque elle intègre dans son équipe actuelle deux danseuses issues de l'école de danse de Genève. D'abord stagiaire, l'une d'entre elle est devenue assistante du chorégraphe puis a repris des rôles pour finalement être dans l'équipe de création et peut-être bientôt permanente.

La compagnie pourra aussi prendre en charge la formation continue et bénéficier véritablement des investissements réalisés à ce niveau. Par exemple, lors du festival Electron, les danseurs ont été sollicités pour participer à un workshop de 4 jours. Cet atelier a été mis sur le planning de travail des danseurs sans frais pour la compagnie car ils étaient mensualisés de novembre à fin avril. En revanche, si on avait dû les payer à la journée, cela aurait coûté environ 3600 francs, un investissement irréalisable pour notre compagnie. Les danseurs permanents deviennent donc plus « rentables », la compagnie peut envisager des projets de reprises de pièces, des ateliers professionnels dispensés par les danseurs, de la formation continue, toutes sortes d'activités parallèles qu'il faut normalement intégralement financer.

Notre nouveau modèle de compagnie indépendante permanente s'articule autour de quatre grands axes de travail :

1/ Production de pièces et diffusion internationale

2/ Développement des projets de formation professionnelle, pédagogie, sensibilisation dans le cadre du GVA Dance Project.

3/ Valorisation et diffusion du patrimoine de la compagnie (reprises de pièces anciennes, films/vidéo danse, documentation et archivage, édition)

4/ Engagement sur des projets de coproductions et développement internationaux (projet de recherche et création au Japon 2012-13-14)



Projet 2012-2014

Mis à jour en novembre 2011 selon budget CSC

Le projet de compagnie permanente est abandonné et nous resterons ces trois prochaines années avec un système de travail artistique intermittent. De fait, nous avons revu les projets envisagés et défini un programme d'activité réduit.

1/ Production de pièces et diffusion internationale

Production

Nous projetons deux nouvelles créations :

- Une pièce pour 3 danseurs dont la création est prévue en octobre 2012 au Bâtiment des Forces Motrices en collaboration avec l'Orchestre de Chambre de Genève.
- Une pièce pour sept danseurs dont la création est prévue au printemps 2013.

Notre objectif est de développer les coproductions et collaborations avec des lieux de création. Le panorama européen est en bouleversement, des directions changent, des lieux seront en travaux, il est donc nécessaire de stimuler de nouveaux partenaires.

La compagnie est toujours associée à Bonlieu Scène nationale à Annecy qui reste un partenaire transfrontalier solide depuis 2006.

Diffusion

Nos objectifs de diffusion sont au minimum les valeurs cibles prévues dans la convention. C'est pourquoi nous avons investi sur ce poste en 2011 en renforçant l'équipe d'un chargé de diffusion dédié à la diffusion et à la recherche de coproductions.

Six pièces seront au répertoire d'ici à 2014: *A+B=X* (1997), *The Moebius Strip* (2001), *Black Swan* (2009), *Spider Galaxies* (2011), *Création 2012*, *Création 2013*.

2/ GVA Dance Project

Sans budget spécifique, nous ne maintenons que le GVA dance training (Réseau social et entraînements quotidiens pour danseurs professionnels) et une forme minimale des GVA sessions (Ateliers de recherche thématique et d'expérimentation chorégraphique).

3/ Valorisation et diffusion du patrimoine de la compagnie

Nous continuons de vouloir défendre la valorisation des pièces et la mise en perspective historique. Nous prévoyons de réaliser un film des deux nouvelles créations ainsi qu'un film de danse spécifique en 2014. Un projet de livre est aussi en discussion avec le Centre National de la Danse à Paris.

4/ Engagement sur des projets de coproductions et développement internationaux

La situation au Japon étant très difficile avec l'accident nucléaire de Fukushima, le projet de collaboration triennale pour une création est pour le moment en discussion sur sa faisabilité.

Annexe 2: Plan financier triennal

CIE GILLES JOBIN / BUDGET TOTAL 2012-2014

CHARGES	2012	2013	2014
SALAIRES & CHARGES SOCIALES			
PERSONNELS PERMANENTS			
<i>salaires bruts</i>			
Direction artistique	114'000.00	117'000.00	120'000.00
Administration	78'000.00	81'000.00	84'000.00
Diffusion/Tour managing	63'000.00	66'000.00	69'000.00
Femme de ménage	19'240.00	19'200.00	20'280.00
Direction technique	21'600.00	34'200.00	36'000.00
	295'840.00	317'400.00	329'280.00
<i>charges sociales</i>			
AVS/AI/APG/AC/AF	23'075.52	24'757.20	25'683.84
LAA et APG	10'354.40	11'109.00	11'524.80
LPP	23'667.20	25'392.00	26'342.40
	57'097.12	61'258.20	63'551.04
	352'937.12	378'658.20	392'831.04
SALAIRES INTERMITTENTS BRUTS			
<i>salaires bruts</i>			
Danseur 1	40'545.00	48'760.00	29'850.00
Danseur 2	36'570.00	48'760.00	29'850.00
Danseur 3	22'785.00	46'920.00	28'720.00
Danseur 4	18'375.00	46'920.00	28'720.00
Danseur 5	3'825.00	41'820.00	28'720.00
Danseur 6	0.00	31'970.00	13'920.00
Danseur 7	0.00	31'970.00	13'920.00
Assistant chorégraphie	0.00	25'715.00	18'130.00
Régisseur lumière	10'350.00	0.00	0.00
Régisseur musique	0.00	14'012.50	14'500.00
Créateur lumière	5'000.00	15'000.00	10'000.00
Création musique	12'000.00	15'000.00	10'000.00
Assistant musique	1'250.00	0.00	0.00
Créateur costumes	3'000.00	15'000.00	5'000.00
	153'700.00	381'847.50	231'330.00
<i>charges sociales</i>			
AVS/AI/APG/AC/AF	11'988.60	29'784.11	18'043.74
LAA et APG	5'379.50	13'364.66	8'096.55
LPP	12'296.00	30'547.80	18'506.40
	29'664.10	73'696.57	44'646.69
	183'364.10	455'544.07	275'976.69
TOTAL	536'301.22	834'202.27	668'807.73
VOYAGES & DEPLACEMENTS			
VOYAGES			
Direction artistique	7'050.00	5'200.00	3'200.00
Diffusion/Tour managing	7'050.00	5'200.00	3'200.00
Danseur 1	7'050.00	5'200.00	3'200.00
Danseur 2	7'050.00	5'200.00	3'200.00
Danseur 3	7'050.00	5'600.00	3'200.00
Danseur 4	7'050.00	5'600.00	3'200.00
Danseur 5	0.00	3'200.00	3'200.00
Danseur 6	0.00	4'600.00	3'200.00
Danseur 7	0.00	4'600.00	3'200.00
Assistant chorégraphie	0.00	3'200.00	3'200.00
Régisseur lumière	7'050.00	5'200.00	3'200.00
Régisseur musique	7'050.00	5'200.00	3'200.00
Créateur lumière	500.00	1'000.00	1'000.00
Création musique	1'500.00	1'000.00	1'500.00
Créateur costumes	1'500.00	1'000.00	1'500.00
Autres	1'000.00	2'000.00	0.00
	60'900.00	63'000.00	42'400.00
HEBERGEMENT			
Danseur 7	0.00	3'000.00	0.00
Danseur 8	0.00	3'000.00	0.00
Créateur lumière	0.00	0.00	2'000.00
Création musique	1'500.00	1'500.00	2'000.00
Créateur costumes	1'500.00	1'500.00	2'000.00
Autres	4'000.00	1'000.00	0.00
	7'000.00	10'000.00	6'000.00
REPAS			
Création musique	1'000.00	0.00	0.00
Créateur costumes	1'000.00	0.00	0.00
Catering	3'000.00	4'500.00	5'000.00
	5'000.00	4'500.00	5'000.00
TOTAL	72'900.00	77'500.00	53'400.00

FRAIS DE PRODUCTION

Honoraires	19'720.00	8'800.00	5'000.00
Matériel lumière	0.00	8'000.00	5'000.00
Matériel musique	3'000.00	0.00	0.00
Matériel accessoires	0.00	10'000.00	5'000.00
Matériel décor	0.00	0.00	5'000.00
Matériel costumes	3'000.00	10'000.00	5'000.00
Transport décor	14'000.00	15'000.00	10'000.00
Frais divers de production	4'000.00	6'250.00	11'000.00

TOTAL	43'720.00	58'050.00	46'000.00
--------------	------------------	------------------	------------------

FRAIS DE COMMUNICATION/RP/PUBLICITE

Photos	2'000.00	3'000.00	0.00
Captation et location matériel	20'000.00	20'000.00	0.00
Publicité	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Relations publiques	1'500.00	4'500.00	1'000.00

TOTAL	28'500.00	32'500.00	6'000.00
--------------	------------------	------------------	-----------------

FRAIS D'ADMINISTRATION PERMANENTS

CHARGE DE LOCAUX			
Frais communs studios 44	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Charges aménagement studios 44	2'500.00	2'500.00	2'500.00
Primes d'assurances	2'500.00	2'500.00	2'500.00
	20'000.00	20'000.00	20'000.00

FRAIS D'ADMINISTRATION DIVERS			
Matériel de bureau	8'000.00	8'000.00	8'000.00
Téléphones	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Affranchissement	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Assurance RC	400.00	400.00	400.00
Frais informatiques	10'000.00	10'000.00	10'000.00
Honoraires comptabilité	45'000.00	45'000.00	45'000.00
Honoraires révision	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Divers	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Documentation	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Intérêts et frais bancaires	600.00	600.00	600.00
Amortissements	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Site internet	6'000.00	6'000.00	6'000.00
Impression et DVD	5'000.00	5'000.00	5'000.00
Prospection	10'000.00	10'000.00	10'000.00
	110'000.00	110'000.00	110'000.00

TOTAL	130'000.00	130'000.00	130'000.00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL CHARGES	811'421.22	1'132'252.27	904'207.73
----------------------	-------------------	---------------------	-------------------

RECETTES	2012	2013	2014
-----------------	-------------	-------------	-------------

SUBVENTIONS ET DONS

DIP Canton de Genève	170'000.00	170'000.00	170'000.00
Ville de Genève	170'000.00	170'000.00	170'000.00
Pro Helvetia	170'000.00	170'000.00	170'000.00
Pro Helvetia musique	10'000.00	15'000.00	10'000.00
Loterie Romande	65'000.00	130'000.00	70'000.00
Pour-Cent Culturel Migros	15'000.00	15'000.00	15'000.00
Corodis	0.00	10'000.00	10'000.00

TOTAL	600'000.00	680'000.00	615'000.00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

COPRODUCTIONS/CESSIONS

Coproductions	26'000.00	212'000.00	100'000.00
Cessions	187'500.00	242'500.00	191'000.00

TOTAL	213'500.00	454'500.00	291'000.00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL RECETTES	813'500.00	1'134'500.00	906'000.00
-----------------------	-------------------	---------------------	-------------------

RESULTAT	2'078.78	2'247.73	1'792.27
-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

Annexe 3: Tableau de bord

valeurs cibles	2012	2013	2014
----------------	------	------	------

Indicateurs généraux

Personnel fixe	Nombre de postes en équivalent plein temps (40h par semaine)	4			
	Nombre de personnes	5			
Personnel intermittent	Nombre de semaines par année	24			
	Nombre de personnes	5			

Indicateurs d'activité

Nombre de représentations	Nombre total de représentations durant l'année	20			
Nombre de productions	Nombre de spectacles réalisés par la compagnie durant l'année	2 créations entre 2012 et 2014			
Nombre de reprises	Nombre de spectacles en reprise durant l'année	0			
Nombre de représentations en tournée	Nombre de représentations dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger	18 par année min. en moyenne			
Lieux	Nombre de lieux des tournées dans les autres régions linguistiques suisses et/ou à l'étranger (joindre liste en annexe)	10 lieux différents min.			
Nombre de spectateurs	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations à Genève	1500			
	Nombre de spectateurs ayant assisté aux représentations en tournée (détail par tournée)	5000			
Activités pédagogiques	type d'activité	libre			

Indicateurs financiers

Charges de production	Charges de production+coproduction+accueil	Cf. plan financier			
Charges de fonctionnement	Charges totales - charges de production				
Recettes propres	Billetterie+autres recettes propres+dons divers				
Subventions	Subventions Etat+Ville+PH (y.c. subv. en nature)				
Recettes totales	Recettes propres+subv. Etat+Ville+PH+autres recettes				
Charges totales	Charges totales y.c. amortissements				
Résultat d'exploitation	Résultat net				

Ratios

Part d'autofinancement	Recettes propres/total recettes	40%			
Part de financement public	Subventions/total recettes	60%			
Part des charges de production	(Ch. de production+coproduction)/ charges totales				
Part des charges de fonctionnement	Charges de fonctionnement/charges totales				
Taux de fréquentation	Nb de spectateurs/nb de spectacles x nb de places	80%			
Taux de rayonnement	Nb de représentations en tournée/nb de représentations total durant l'année	95%			

